

Mag'liSSard

MARS 2024

n°22

BULLETIN BIMESTRIEL



PAGE 3
Information mairie



PAGE 8
Un peu d'histoire...



PAGE 13
Le coin des associations

Renseignements utiles

Mairie

5, place de la mairie
26120 Malissard
Tél. : 04 75 85 22 00
Fax : 04 75 85 45 77
mail : contact.accueil@malissard.fr

Horaires de réception du public

Lundi et mercredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Mardi et vendredi de 8h00 à 12h30
fermé le jeudi

Vous pourrez rencontrer vos élus à la mairie

Maire : Jean-Marc VALLA
sur rendez-vous.

Adjoint aux finances : Jean-Marc SOUCIET
sur rendez-vous.

Adjointe à l'éducation, à la jeunesse, et aux affaires sociales : Laure BLANDIN-JOUBERT
sur rendez-vous.

Adjoint à la communication : Laurent BARRAL
le mardi après-midi ou le vendredi après-midi
sur rendez-vous.

Adjointe à l'environnement et à la sécurité :
Évelyne CHALÉAT
le samedi matin sur rendez-vous.

Adjoint à l'urbanisme : Pascal ALBOUSSIÈRE
le jeudi matin sur rendez-vous.

Adjointe à l'animation, aux associations, à la culture et aux sports : Florence BRES-DUFOUR
le lundi matin sur rendez-vous.

Marché

Mercredi matin de 8h00 à 12h00
Place de l'église

Agence Postale Communale

04 75 85 87 74
Ouvverte du lundi au samedi de 9h30 à 12h30.

Pharmacie 04 75 85 26 54

Pharmacie de garde

Pour connaître la pharmacie de garde,
composer le 3915

Bibliothèque 04 75 85 47 69

Ouverture :
• lundi de 16h15 à 18h00
• mercredi de 9h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h30
• samedi de 10h00 à 12h00

Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s de Malissard

Les Permanences Infos/ Conseils :

Accueil sur RDV auprès du RAM Valence-antenne Beaumont Malissard Montéleger, pour obtenir la liste des assistantes maternelles ou être accompagné dans les démarches liées au contrat :

Contact : Tél. 04 75 55 30 82

Mail : ram-valence@valenceromansagglo.fr
Permanence du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00 et le mercredi toute la journée.

VALENCE ROMANS AGGLO

Standard - Tél. : 04 75 81 30 30

Déchets :

Pour toutes vos démarches en ligne : agglae.fr
La gestion des déchets est gérée par Valence Romans Agglo.

Informations et renseignements à :
dechets@valenceromansagglo.fr

Déchèteries les plus proches :

Beaumont-Lès-Valence

Z.A. les Moriettes
Lundi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00
Samedi 9h00 17h00 sans interruption

Montvendre

Quartier le Molle
Lundi, mercredi, vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
Mardi et jeudi de 15h00 à 18h00
Samedi de 9h00 à 17h00 sans interruption

Des bennes dédiées aux déchets d'ameublement sont disponibles dans les déchèteries de : Marches, Alixan, Etoile-sur-Rhône et Saint-Marcel-lès-Valence.

Assainissement et eaux pluviales

assainissement@valenceromansagglo.fr
Tél. : 04 75 75 41 33

Éclairage public

eclairage.public.sud@valenceromansagglo.fr
Tél. : 04 75 75 41 54

Valence Romans déplacements

secretariat@valenceromansdeplacements.fr
Site internet : www.valenceromansdeplacements.fr
Tél. : 04 75 60 26 70

Service patrimoine - pays d'art et d'histoire

villedartetdhistoire@valenceromansagglo.fr
Tél. : 04 75 79 20 86

Maison de l'habitat

44 rue Faventines - 26000 Valence
Tél. : 04 75 79 04 01

SIEPV (Syndicat Intercommunal des eaux de la Plaine de Valence)

Tél. : 04 75 58 83 91

Etat civil

Cartes nationales d'identité et passeports

Pour la création ou le renouvellement de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport, il convient de faire votre demande sur le site Internet : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>.

Une fois votre dossier validé, il vous faudra prendre rendez-vous auprès de n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil, quel que soit votre lieu de résidence. Les communes les plus proches sont : Chabeuil, Valence, Bourg-lès-Valence et Portes-lès-Valence.

Recensement citoyen :

Tout Français, lorsqu'il atteint ses 16 ans, doit se faire recenser auprès de la mairie de sa Commune. Il doit présenter une pièce d'identité justifiant de sa nationalité française, d'un justificatif de domicile et du livret de famille à jour. À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics, dont le permis de conduire.

Le recensement permet notamment l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans. La Journée Défense et Citoyenneté est remplacée par un suivi sur Internet pendant la durée de la pandémie.

Maison Médicale Malissard

Médecins : 04 75 80 26 26

Dentistes : 04 75 85 26 49

Infirmières

Cabinet infirmier des Véores :

5, rue de l'église 26120 Malissard
Tél. : 04 75 25 40 83

M^{me} Céline AUBERT (IDE/puéricultrice)

M^{me} Anne-Lise DELORBRE (IDE)

M^{me} Laetitia BROSILLE (IDE)

M^{me} Fabienne REYNAUD (IDE)

M^{me} Laure SOUCHON (IDE)

M^{me} Mao DUMAS (IDE)

Permanence au cabinet tous les mardis de 7h00 à 10h00 sans RDV (sur rendez-vous en période de Covid) hors vacances scolaires et jours fériés.

Cabinet de Kinésithérapeutes :

2 bis, rue des 3 bûches
sur rendez-vous au 04.75.85.42.39

Ostéopathes :

M^{me} Aurélie VANTARD,
4 avenue du Vercors
sur rendez-vous au 06.58.93.79.23

M^{me} Marlène FIORE,
9, place de la mairie
sur rendez-vous au 06.70.19.37.80
ou sur internet à www.zenrdv.com

M. Mathieu DERMENT,
9, place de la mairie
sur rendez-vous au 06.70.15.99.49 ou sur
rendez-vous à www.osteopathemalissard.com

Vétérinaire

M. Marco GUFFANTI - 61 place Émile Courthial
Tél. : 04.75.79.16.71
mail : ilguzza@gmail.com

Responsable publication : **Mairie de Malissard**

Directeur de publication : Jean-Marc VALLA

Rédaction : Laurent BARRAL, Sylviane DUPRET
et Fabienne ESPOSITO

Dépôt légal : **Mars 2024**

Création graphique et
impression sur papier 100% recyclé

A.J.C. Impression - 26120 Chabeuil



Mot des Elus

Communication et réseaux sociaux

Les réseaux sociaux permettent de partager des informations, des photos ou des vidéos, ce sont de formidables plateformes d'échanges. Malheureusement il est déplorable qu'au nom de la liberté individuelle d'expression certains messages soient porteurs de jugements aussi virulents que non argumentés et surtout non vérifiés. Déplorable aussi le caractère insultant de certains posts lus sur Facebook. Mais comment la liberté de s'exprimer peut-elle dériver vers des insultes ?

Les membres du conseil municipal sont des habitants de la commune, la plupart sont des bénévoles qui œuvrent pour le bien-être de tous. Ils donnent de leur temps et de leur énergie pour faire avancer et évoluer ce village qui, encore une fois, est aussi le leur. En aucun cas ils ne souhaitent faire du tort à qui que ce soit. Certes, certaines décisions ne font pas l'unanimité mais ces mêmes décisions sont parfois fondées sur des directives indépendantes de la volonté des communes. Elles peuvent aussi être prises au regard de perspectives collectives au détriment de choix individuels. Mais rien ne justifie ces

commentaires insultants. Alors, au lieu de s'épuiser à rechercher des responsables ou des arguments souvent non fondés, il vaut mieux se renseigner auprès des élus. La municipalité actuelle reste à l'écoute de ses administrés. Pour cela elle a mis en place plusieurs canaux de communication là où il n'y avait rien. Il est fort regrettable que ces mêmes canaux soient devenus le déversoir de propos injurieux. Se parler pour mieux se comprendre, c'est sans doute la clé pour une communication intelligente et pacifique.

La gestion d'une commune est un vrai travail qui demande des compétences mais aussi des valeurs d'intégrité et de moralité dont les élus actuels ne manquent pas.

Vous pouvez et vous avez le droit de ne pas être d'accord, mais si la gestion de la commune ne vous convient pas, vous êtes les bienvenus aux séances publiques du conseil municipal.

Malissardoisement vôtre !
La commission communication.

Etat civil



Décès

- Mireille GENSEL veuve CHAPON
le 16/12/2023
- Jean-François ROLLAND
le 12/12/2024
- Odette DELARBRE veuve BOURRETTE
le 08 /01/2024
- André PLANEL
le 10/01/2024
- Patrick AGUILAR
le 23/01/2024



Voici enfin l'agenda 2024 de la commune. Il a été reçu tardivement mais certains d'entre vous l'ont déjà trouvé dans leurs boîtes aux lettres. Si ce n'est pas le cas, il est à votre disposition à l'accueil de la mairie.

Le projet de création d'un nouveau local commercial

asuscité quelques questions, auxquelles les élus ont souhaité apporter une réponse.

En février 2021, à la suite de la création de l'agence postale communale et la démolition de l'ancien bâtiment de la poste, la municipalité a contacté les différents commerçants de la commune pour leur proposer de reprendre l'emplacement. La priorité a été donnée à la supérette du fait de son manque de visibilité, d'une enseigne peu visible et d'un stationnement quasi nul. Les épiciers ont refusé l'investissement en raison d'un futur départ en retraite. Les élus leur ont indiqué alors que des enseignes souhaitaient s'installer sur la commune et qu'en refusant ils s'exposaient à une concurrence qui pourrait mettre en péril son commerce. Les propriétaires du bar, de la pizzeria et du tabac ont aussi refusé. Seuls les boulangers et la pharmacienne étaient intéressés.

En juin 2021, une étude commence pour la boulangerie, qui renonce au projet en septembre 2021.

Le même mois, la pharmacienne nous fait part de son projet d'extension. En janvier 2022 débute l'étude et l'esquisse du futur bâtiment. Malgré le dépôt du permis de construire en décembre 2022, la pharmacie abandonne son projet en mars 2023.

Parallèlement, nous avons été contactés par une grande enseigne qui, après une étude de marché, souhaite s'implanter sur notre commune.

La municipalité, soucieuse de maintenir un commerce pérenne d'alimentation, et, étant donné que les épiciers actuels souhaitent partir en 2026, qu'ils ne veulent pas se développer et refusent toute concurrence (marché du mercredi, animations festives), ces limites constituent un frein au développement de notre village. De plus, nous n'avons pas la certitude que le local commercial devienne dans le futur un magasin d'alimentation générale. Par ailleurs, lors de son rendez-vous en mairie le jeudi 25 janvier 2024, au cours duquel le projet lui a été dévoilé, l'épicier nous a lui-même annoncé que l'éventuel repreneur, non connu par la municipalité s'était désisté. Ce n'était donc pas la raison du projet en cours.

Nous avons donc saisi l'opportunité de proposer le terrain à l'enseigne intéressée. Le coût de la construction du bâtiment ne sera pas à la charge du contribuable, puisque le loyer couvrira le montant de l'emprunt envisagé. De plus, à terme, la commune encaissera des revenus locatifs.

En conclusion, la pérennisation d'un commerce alimentaire nous a semblé nécessaire. Ce nouveau commerce n'est encore qu'un projet à l'étude, et son ouverture ne se fera probablement pas avant le départ en retraite de l'épicier.

Par ailleurs, la municipalité s'est engagée à accompagner les commerçants dans la vente de leurs murs et à les mettre en relation avec des aménageurs immobiliers ou bailleurs sociaux afin de faciliter leurs recherches.

Les commissions



Quoi de neuf côté Urbanisme ?

Groupe Scolaire

Le phasage théorique prévoit :

Préparation de la plateforme pour accueillir le city stade au sud du groupe scolaire : janvier 2024,

Mise en enrobé de la plateforme : février 2024,

Démontage et remontage du city stade : 1ère quinzaine de mars 2024,

Déménagement de la cantine dans la salle des fêtes pendant les vacances de février 2024,

Construction de la maternelle de mars 2024 à mars 2025,

Rénovation côté élémentaire nord, construction cage d'ascenseur et salle de réunion d'avril 2024 à l'été 2024,

Travaux côté élémentaire sud d'avril 2025 à l'été 2025,

Travaux de la nouvelle cantine et du périscolaire d'été 2025 à avril 2026.

Ces dates restent théoriques ; le passage d'une phase à l'autre étant programmé pendant des périodes de vacances scolaires, le moindre retard peut entraîner une modification de ce calendrier.



La commune va acquérir la maison (ROUX) située devant la Mairie. Elle sera louée quelques années en attendant un projet global d'embellissement de la place de l'église.



La commission Sécurité, Sûreté et Environnement

Sécurité

Prudence nouvelle zone de rencontre



Un nouvel arrêté municipal fixe une zone de rencontre dès le début de la rue de l'église jusqu'à la fin de la rue du lavoir.

Une zone de rencontre est une voie partagée par des piétons, cyclistes, trottinettes, voitures... La vitesse des véhicules motorisés est limitée à 20km/h.

Comme le prévoit l'article R110-2 du code de la route, les piétons sont prioritaires dans ces zones par rapport aux véhicules.

Dans les zones de rencontre, les voies sont à double sens de circulation pour les cyclistes, c'est-à-dire que la rue du lavoir peut être empruntée par les cyclistes dans les deux sens. Le sens de circulation pour les voitures reste inchangé.

Suppression de deux pass-vélos place Colette Bes



Afin de faciliter la circulation des cyclistes au niveau de la place Colette BES, les 2 pass-vélos ont été supprimés.

Si des problèmes de sécurité pour les piétons apparaissent, les pass-vélos seront réinstallés.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS), document d'information communal des risques majeurs (DICRIM) et Cityc Alert

Adopté par le conseil municipal en décembre 2023, le plan communal de sauvegarde de Malissard, qui répond aux obligations de la loi de modernisation de la Sécurité Civile du 13 août 2004, est désormais consultable en mairie et sur son site internet. Cet outil a vocation à organiser la mobilisation des ressources face aux risques majeurs identifiés afin d'assurer la sécurité des malissardois et de leurs biens.

Associé à ce bulletin municipal, le document d'information communal des risques majeurs* (DICRIM) est distribué en feuillet individuel. Ce support vise à présenter les risques majeurs auxquels notre commune peut être exposée et les bons réflexes à mettre en œuvre. Nous vous conseillons de le conserver. Il sera, lui aussi, disponible sur le site internet de la mairie.



Pour faciliter la communication avec les malissardois, l'application CITYC alerte vous est proposée

pour vous alerter en cas de risque majeur,
pour vous donner certaines informations.

Comment sont transmises ces informations ?

- Par appel sur votre téléphone fixe ou portable pour délivrer un message vocal.
- Par un SMS sur votre téléphone portable
- Par courriel
- Par une application à télécharger sur votre smartphone permettant de recevoir, mais aussi de faire remonter des informations.

Comment s'inscrire pour avoir ces informations ?

1) Appelez le **04.22.51.00.66** avec votre téléphone fixe ou mobile pour recevoir uniquement les alertes téléphoniques. En moins de 30 secondes, votre inscription est effectuée, la communication est gratuite.

2) Inscrivez-vous via le lien :

<https://cityc.fr/inscription?cpt=204-TQ2IN9OYB8407NUAGKTZ>

pour recevoir toutes les informations via les 4 canaux présentés plus haut.

3) Téléchargez sur votre smartphone l'application « cityc alerte » via le « play store » ou « app store » pour recevoir les alertes et les informations en provenance de la mairie mais aussi signaler (remonter) des problèmes de vie quotidienne.

L'ensemble du conseil municipal vous invite à vous inscrire rapidement car en situation de crise prévenir un maximum de personnes en très peu de temps est gage d'efficacité et peut être décisif dans la gestion de la crise.

Si vous rencontrez des difficultés, connectez-vous sur le site internet de la mairie « malissard.fr » vous y trouverez plus d'explications et tous les liens nécessaires à la compréhension du système.

*Un risque majeur présente une faible probabilité d'occurrence (faible fréquence) mais une forte gravité en raison de ses conséquences.

Environnement

J'aime la Nature Propre Edition 2024



Pour la troisième année consécutive, la fédération de chasse, la municipalité et le conseil municipal enfants vous invitent à venir ramasser les déchets sur notre commune

le samedi 16 mars dès 9H au stade de foot.

Dans chaque département, l'objectif est de déployer au moins 20 lieux de ramassage et de mobiliser 1 000 participants. Alors venez nombreux pour relever ce défi munis de gilets réfléchissants et de gants.

Bonnes pratiques d'utilisation des points d'apport volontaire

Depuis l'installation des Points d'Apport Volontaire (PAV), une surveillance et un passage réguliers des services techniques et de la police municipale assurent la conservation de la salubrité et de la propreté publique.

Mais ces actions du quotidien, ne remplacent pas le civisme des usagers qui doivent respecter certaines pratiques.

Pour les ordures ménagères

- Utiliser des sacs d'une contenance maximale de 50 litres,
- Vérifier leur étanchéité pour que les liquides ne se propagent pas dans la cuve, source de mauvaises odeurs,
- Fermer les sacs sans trop les remplir,
- Les déposer à l'intérieur du « bon conteneur ».

Consignes générales

- Lors du dépôt, ne pas gêner le voisinage
- Couper le moteur de votre voiture même pour un arrêt bref,
- Arrêter la musique,
- Eviter de faire claquer votre portière de voiture
- Déposer les sacs entre 8 h et 20 h.
- Utiliser un autre point d'apport volontaire si le conteneur est plein, et appeler l'agglo pour signaler sa saturation. Le numéro de téléphone est inscrit sur chaque conteneur.

Pour le bien-être de tous, respectez ces consignes.

Taille des haies



Avec le printemps, le moment de la taille des haies revient. Il ne faut pas oublier que les trottoirs doivent rester libres d'accès pour les usagers. Les haies ne doivent pas empiéter sur le domaine public. Pour rappel, selon la législation en vigueur, les haies ne doivent pas déborder de votre grillage ou de votre mur en limite de propriété et ne pas atteindre une hauteur supérieure à deux mètres si elle est plantée à moins de 2m de la limite. Une taille régulière permet d'obtenir ce résultat. Si vous ne pouvez le réaliser vous pouvez faire intervenir un professionnel qui peut vous faire bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% de la valeur de votre facture.

Déjections canines

Les beaux jours reviennent et incitent à la promenade. Mais sur notre chemin de trop nombreuses crottes de chiens sont retrouvées et provoquent, à juste titre, le mécontentement des malissardois.

Si le chien est un animal de compagnie formidable et procure de nombreuses satisfactions à son propriétaire, il ne doit en aucun cas être source de déplaisir, pour les autres, par ses déjections.

Propriétaire d'un chien, tout comme vous l'alimentez, vous avez le devoir de ramasser ses crottes dans tous les lieux publics tels les voies, trottoirs, espaces verts et aire de jeux. Comme le précise la législation, vous pouvez être puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2ème classe d'une valeur minimale de 38 euros.

Si vous n'êtes pas à proximité d'un distributeur public de sacs à crottes au moment voulu et souhaitez ne pas vous laisser prendre au dépourvu, vous pouvez acheter un porte sac à crottes qui se fixe à la laisse ou vous doter d'un sac à chaque balade.

Pour des raisons sanitaires, ce sac est à jeter dans les ordures ménagères.

Par ce geste responsable et respectueux d'autrui vous maintiendrez un espace collectif agréable pour le bien commun.



Chaque goutte compte

Le département de la Drôme lance une opération de distribution de dispositifs hydro-économes à destination des habitants des bassins Galaure, Drôme des Collines et plaine de Valence dont notre commune fait partie.

Elle débutera le 8 janvier et prendra fin au plus tard le 31 mars 2024 (ou dès que l'enveloppe budgétaire dédiée à cette opération sera atteinte).

L'objectif de cette opération, intitulée «Chaque goutte compte», est d'inciter les habitants à la préservation des ressources en eau, sans qu'ils changent leurs habitudes ni qu'ils perdent en confort.

Cette opération prend la forme d'une distribution gratuite aux habitants qui souhaitent s'équiper (prise en charge financière par le département et subventionnée par l'agence de l'eau).

Le matériel proposé comprend des mousseurs pour les robinets (4 maximum par foyer), des régulateurs de débit pour les douches (2 maximum par foyer) et des sacs pour les toilettes (1 maximum par foyer).



Les habitants désireux de participer peuvent en faire la demande via une boutique en ligne à l'adresse suivante : www.ladrome.fr/chaquegouttecompte. La livraison du matériel commandé s'effectuera directement dans leur boîte aux lettres.

Conscients que l'ensemble des habitants ne dispose pas d'un accès à internet, des documents bons de réservation sont mis à disposition en mairie, ainsi que de la documentation présentant les dispositifs.

Commission Animation Associations Sports et Culture

Vous avez pu apprécier Le carnaval le samedi 17 février organisé par la commission animation, l'association Maliss'en fête et le Conseil Municipal Enfants, au cours duquel la Maracuja Samba a accompagné en musique le Carmantran.

Sous le signe des Jeux Olympiques, les enfants déguisés ont pris le relais de la flamme olympique jusqu'au bûcher où ils ont lu les accusations de Carmantran jusqu'à sa condamnation. Une fois le jugement rendu, Carmantran a été brûlé sur la place publique.

Nous vous donnons rendez-vous pour notre prochaine manifestation le samedi 06 avril où aura lieu la chasse aux œufs de Pâques.

Nous rappelons à tous les usagers que l'accès à la cabane à livres, située à côté de l'église, est totalement libre. Vous pouvez déposer ou prendre des ouvrages dans la mesure du raisonnable. Un tri est effectué régulièrement afin de vérifier qu'il n'y ait pas de livres inappropriés !

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux commerçants qui viennent de s'installer au sein de notre village notamment « La toilette canine » place de la victoire « Esprit Automobiles » en zone d'activité du Guimand.

Les commerçants du village et ceux du marché du mercredi sont toujours ravis de vous accueillir.

Toutes les animations sont organisées en collaboration avec l'association « Maliss'en Fête » : dédiée aux animations malissardoises, avec une équipe dynamique et volontaire. Si vous souhaitez en faire partie, même ponctuellement, faites-vous connaître auprès de son président : Mr Joel ALLIENDES (adresse courriel : malissenfete@gmail.com).



Les articles du prochain bulletin municipal devront être envoyés avant le 10 avril 2024. Rendez-vous dans vos boîtes aux lettres début mai 2024.



Dans le précédent numéro, nous vous présentions les deux protagonistes qu'étaient les Don Camillo et Peponne de Malissard.

Aujourd'hui nous vous proposons quelques anecdotes croustillantes les concernant :

Le 14 juillet 1880, s'appuyant sur le fait que l'église est un bâtiment public, le maire plante le drapeau tricolore au sommet du clocher, le curé revendiquant la propriété du saint édifice, monte le décrocher et le déchire. Le maire, l'adjoint et le garde champêtre, s'engouffrent à un tour dans la maison de Dieu pour remédier au problème. Pendant qu'ils sont à l'intérieur le curé les enferme à clé. Ce sont les habitants qui parviennent à les libérer un très long moment après. Cette anecdote racontée dans le livre de L. Roure, est paru dans le journal de Valence (côte archives départementales : CP 167, 16/07/1680).

Suite à cette affaire, le maire demande au préfet de venir à Malissard pour solennellement remettre le drapeau sur le faitage de l'église. Mr Najean qui officie dans cette fonction, se fait un peu prier, il en a assez des rocambolesques histoires de Malissard.

Face à la pression, il fait le déplacement le 05 août, dans notre village. La municipalité a tout prévu pour que l'illustre représentant de l'état soit reçu avec les honneurs dus à son rang.

Le maire vêtu de ses plus beaux atours, l'écharpe tricolore étincelante au travers de la poitrine est fin prêt sur le parvis de la mairie, entouré de tout son conseil municipal. Le maire de Chabeuil et conseiller général Fayard est également de la fête.

La fanfare venue de Beaumont les Valence, guette l'arrivée du cortège pour entonner La Marseillaise.

Enfin on aperçoit les gendarmes escortant le patron du département, Le maire Sifflet l'accueille par un serrage de mains pareil à celui que se font les chefs d'états, et fait un discours aux petits oignons, comme il en a le secret.

M. Najean demande sans plus attendre qu'on ouvre la porte du clocher, M. Sifflet s'empresse de s'exécuter, seulement il y a un hic, la porte est fermée à clé. Blême, le maire se retourne et déclare : « c'est encore un tour de ce diable de curé ».

Le préfet, gardant son calme, demande au secrétaire d'aller courtoisement demander le précieux sésame au prélat. Le subordonné se précipite au presbytère mais revient aussitôt en déclarant que le prêtre ne veut donner la clé qu'au préfet et non à son valet.

Le haut fonctionnaire de la république considère que c'est un crime de lèse-majesté. Il déclare qu'avec ou sans cette satanée clé, il pénétrera dans l'édifice.

Sifflet dépêche en toute hâte ses serruriers et maréchaux qui, malgré leurs efforts, n'arrivent pas à bout de la serrure. Peu importe, on se procure un bélier, les mâles les plus costauds, le maire en tête, portent des coups sourds sur le portail en ahanant bruyamment. Enfin la porte s'écroule la porte, laissant place à un trou béant. Le précieux étendard est aussitôt transporté au sommet de l'église. L'incident ayant contrarié le déroulement de la cérémonie, le préfet Najean, après un bref discours, repartit vers Valence en se disant que son métier est bien difficile. Seul reste le curé

qui tout en restant digne ne peut réprimer un léger sourire narquois.

L'année suivante toujours pour le 14 juillet, afin de ne pas assister à cette satanée fête républicaine, le brave prêtre est parti vers d'autres lieux.

Le maire, comme d'habitude pour ce grandiose jour anniversaire, court sonner la cloche afin d'appeler la populace à venir célébrer la prise de la Bastille.

Il tire avec la poigne qu'on lui connaît sur la corde. Il a beau s'époumoner sur cette satanée ficelle, aucun son ne sort de la cloche. Les badauds ne peuvent guère dissimuler des rires, ce qui agace encore un peu plus le maire. Si le rouge est son teint naturel, il est maintenant devenu violet à cause des efforts dispensés. A force de pendre son quintal sur la corde, fatalement celle-ci cède, un grand bruit qui n'a rien d'un agréable son de carillon éclate. Notre pauvre Sifflet s'est fracassé sur le plancher. Les rires fusent, notre 1er magistrat de violet devient vert de rage, après s'être péniblement relevé, il envoie un de ses administrés voir de quelle maladie peut bien souffrir le clocher. Le fidèle citoyen redescend bientôt, déclarant que la cloche est bien à sa place, mais qu'elle est vide.

Maudit curé, s'écrit le maire, on se met à chercher partout le précieux contenu que l'on finit par dénicher dans un coin. La victoire n'est pas acquise car on ne trouva jamais les organes de fixation du battant sur sa cloche. Dépit Sifflet dut se résoudre définitivement à ce que le clocher ne sonnerait pas.

Le curé revenu de son escapade, la nuit suivante, remit le boulon et l'écrou fixant le battant dans son logement.

Pour punir comme il le mérite ce mécréant de curé, le préfet lui fait supprimer son traitement de 900 francs. Le percepteur envoie les huissiers pour saisir le mobilier du presbytère. Les valeureux serviteurs de la république en présence de la plus haute autorité de la commune qui jubile dans sa barbe rousse, prennent une table bancale, une ou deux chaises dépaillées, et au moment où ils saisissent le fourneau, leurs mains y laissent un peu de peau. Le brave curé avait pris soin de le faire chauffer au rouge-blanc. Les malheureux commis de l'état durent se résoudre à laisser l'engin en ébullition à sa place. Bien entendu il n'y a pas grand-chose à prendre car la municipalité s'est bien gardée de faire la moindre réparation à la cure et d'y installer le moindre mobilier, tout est délabré et en piteux état.

L'homme d'église dut payer une amende de 50 francs pour injure au préfet, ce qui n'empêche pas notre Louis Rey, lors des élections municipales, de former des listes parallèles qu'il propose à la préfecture.

Sources : Archives départementales : Le curé de Malissard A 4518 ; CP 167 ; 13M160 ; CP 235 ; notes diverses non cotées.

LA PAGE DU CME

Que prend un éléphant
quand il va au restaurant ?

De la place



Deux jeunes femmes discutent :
-Comment as-tu appelé ton bébé ?

-Moustache à chat

-Mais tu es folle ?

-Pourquoi ? tu as bien appelé ta fille Barbara...



Le CME a proposé gratuitement aux carnavaliers,
des barbapapas, des jeux de chamboule-tout
et un parcours d'obstacles.

Les participants ont eu la possibilité pour 1 euro
de faire une photo souvenir grâce à la photobox
prêtée gracieusement par Frédéric TRIN.

L'argent récolté sera reversé à l'association
"Petit soleil deviendra grand"



La boîte à idées



Les enfants du CME 2022/2023 avaient décidé et voté la mise en place d'une boîte à idées pour les enfants et ados de Malissard.

Ce projet est devenu réalité depuis le 23 janvier, jour de son installation sur le mur de la mairie.

Le principe est simple : donner la possibilité aux écoliers, collégiens et lycéens de notre village de s'exprimer et d'apporter des idées que les élus du Conseil Municipal Enfants étudieront et pourront éventuellement réaliser.

Seules seront prises en compte les propositions, les critiques constructives et les idées de projet.

Le CME remercie d'avance les enfants et ados de Malissard pour leur contribution.



L'association communale de chasse agréée
en partenariat avec la mairie
et le Conseil Municipal Enfants



Organisent un nettoyage de la commune
le samedi 16 MARS 2024

Venez relever ce défi en famille ou entre amis,
et nous retrouver à 9h00 sur le parking du stade

RELEVEZ LE DÉFI !

Enfilez votre tenue
de **super ramasseur**
et venez faire la chasse
aux déchets avec nous



Sac poubelle

Concours de dessin

A l'issue de la réunion du CME de février, les enfants ont remis leurs lots aux gagnants du concours de dessins de Noël.

Catégorie 3/5 ans : Lubin

Catégorie 6/8 ans : Aloïs

Catégorie 9/11 ans : Nyla



Ces 3 gagnants ont reçu un bon d'entrée au monde de Merlin à Bourg les Valence.

Catégorie 11/15 ans : Mellina

Catégorie + de 15 ans : Karima

Ces 2 gagnantes ont reçu un bon d'achat au magasin Cultura.

Le prix spécial «coup de cœur» a été décerné à Rose, qui a reçu un ensemble de crayons de couleurs et feuilles à dessin. De quoi réaliser d'autres belles créations.



Le conseil municipal enfants, organisateur de cet évènement, vous donnent rendez-vous pour le prochain concours.



Une nouvelle numérotation pour un meilleur service

INFORMATION

Comme nous vous l'avons dit dans le bulletin municipal du mois de Juillet 2023, les communes ont l'obligation de dénommer et ou re-dénommer les voies dont l'adresse peut prêter à confusion ou n'est pas assez précise (L2121-30 du CGCT et L321-4 du Code des relations entre le public et l'administration).

L'article 169 de la Loi de Différenciation Décentralisation Déconcentration du 21 février 2022 dispose que « le Conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits y compris les voies privées ouvertes à la circulation. »

Dans un souci d'uniformité, et afin de limiter les frais, la commune a pris la décision d'acheter les panneaux des noms des nouvelles voies et de les faire implanter par les services techniques communaux, et d'assumer les frais des nouveaux numéros des habitations.

De nombreuses personnes ont pu ainsi avoir une adresse certifiée et recevoir à nouveau leur courrier que la poste ne distribuait plus.

Nous sommes conscients des démarches que cela va engendrer mais c'est un passage obligatoire pour que les secours puissent intervenir rapidement et que votre courrier continue à être distribué.

Base adresse locale : enregistrez la vôtre !

Les communes ont réalisé ces dernières années leur plan d'adressage, qui consiste à dénommer l'ensemble des voies de la commune et à numéroter les habitations.

L'existence d'un tel plan est indispensable dans de nombreux domaines, comme l'orientation rapide des services de secours ou le déploiement de la fibre.

Une nouvelle étape doit maintenant être franchie : l'enregistrement de ces plans d'adressage communaux dans une base adresse nationale numérique.

Cette base donne ainsi accès aux plans d'adressage dans toute la France : cela concerne évidemment la poste, mais aussi les éditeurs de GPS, le SMU et le DIS, etc...

Il est donc demandé à chaque commune d'enregistrer en ligne sa «base adresse locale», elle-même intégrée à la Base Adresse Nationale.

Plusieurs communes dans la Drôme ont déjà effectué ce travail, soit directement, soit en faisant appel à un prestataire.

Rappelons que la loi prévoit que la création de cette base adresse locale doit être effective pour l'été prochain.

Le Centre Communal d'Action Sociale

 vous propose

 **UN ATELIER**

INTERGÉNÉRATIONNEL

VANNERIE



samedi 16 mars 2024
de 14h00 à 18h00
au local de la rue du travail
Inscriptions avant le 08 mars
auprès du secrétariat de la mairie
attention nombre de places limité

Théâtre

présente une pièce de Martial COURCIER
mise en scène par Bérangère DAMIRON

Compagnie DU HAFFAL THÉÂTRE

Crise DE MERES



Samedi 16 mars 2024
20h30 entrée 13€

Beaumont-lès-Valence
Salle des Fêtes

Au profit de l'association:  **Petit Soleil devient Grand**

Esprit Automobile



19 rue Marie Curie - ZA du Guimand
Tél. 04 75 40 19 54 - 06 28 71 54 08
espritautomobiles26@gmail.com

La toilette Canine



Alison DOUMERET
2 place de la Victoire
Tél. 07 69 37 72 34
latoilettecanine@gmail.com
www.latoilettecanine.fr

Seigler environnement,

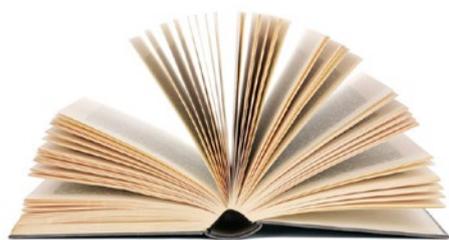
Brocante industrielle :
Outillage industriel, plomberie, ferraille,
électricité....



Ouvert du lundi au samedi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Rond-point du Guimand - Route départementale 68
Tél. 06 20 78 04 97
seiglerenvironnement@gmail.com

LE COIN DES ASSOCIATIONS



Bibliothèque

Deux temps forts vous attendent à la bibliothèque :

« PARLONS LIVRES »

Un roman, un polar, une BD ou un documentaire vous a marqué.

Venez en parler, échanger avec d'autres lecteurs, ou simplement écouter dans une ambiance conviviale

Si l'idée de participer à un groupe de lecture vous tente, nous vous proposons un premier rendez-vous, ouvert à tous : le samedi 16 mars à partir de 17h à la bibliothèque.

« ORIGAMI »

Vous êtes manuels et aimez le papier, nous vous invitons à faire parler votre imagination à travers des pliages aux résultats inattendus. Nous vous donnons rendez-vous le samedi 23 mars après-midi à la bibliothèque. Guettez l'affichage pour plus de précision sur l'horaire.

Pour toute information complémentaire : contactez le 04 75 85 47 69

ou par mail bibliotheque.malissard@orange.fr

Le coin des Arts

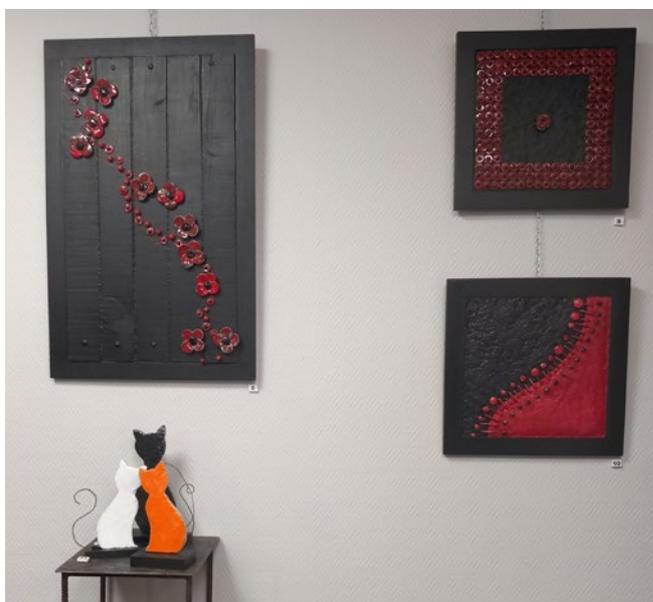
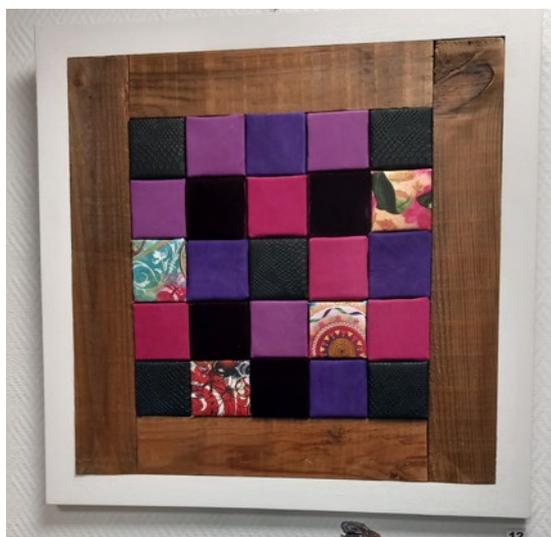
Exposition au salon Art d'coupes

Depuis le 19 janvier dernier le salon de coiffure de Dimitry accueille les œuvres de Guy Chauvet artiste plasticien.

De son travail avec l'argile, le bois, la peinture, le tissu ou l'émail émergent des créations originales et chaleureuses.

Ce 1er vernissage de l'année 2024 nous a permis de rencontrer un artiste passionné et passionnant. Vous pourrez découvrir et admirer ses œuvres jusqu'à la fin du mois de mars.

Nous remercions Isabelle, Dimitry et leur association «le coin des arts» de nous faire découvrir des artistes aussi différents et talentueux grâce à de belles expositions organisées tout au long de l'année.





Amicale Boule

Samedi 20 janvier 2024 s'est déroulé au boulodrome Willy Margier le traditionnel challenge sociétaires intersaison .

Au terme des trois parties c'est la quadrette d'Arlette Doucet, Christian Coulet, Patrick Nougarède, Joël Colombat qui s'impose de justesse devant l'équipe de Laurent Brégier, Danielle De Santis, Bernadette Lopez, Michel Esposito, Jacques Serret.

Le président Laurent Brégier a remis aux vainqueurs le précieux trophée pour une année.

En fin d'après midi 45 convives se sont réunis autour de la table pour savourer un repas convivial concocté par les deux maîtres queux Robert Lopez et Claude Ravage

Tous les boulistes se sont donnés rendez vous l'année prochaine pour essayer de remporter ce concours d'hiver crée après la construction du boulodrome en 1987.



Vendredi 26 janvier 2024 a eu lieu l'audition hivernale de l'école de musique de Malissard. L'occasion d'écouter une partie des 42 élèves étudiant à l'école cette année, pour le plus grand plaisir du public présent.

Pendant cette soirée, nous avons eu le bonheur d'écouter certains instruments enseignés dans notre école tels que le violon, l'harmonica, l'accordéon, le piano, la guitare, la batterie et le chant.

S'en est suivie l'Assemblée Générale de l'association.

Nous appelons aux bénévoles pour rejoindre le bureau et aider à faire fonctionner cette école qui apporte une réelle richesse à notre village. Rappelons qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances musicales pour se présenter au bureau.

Nous vous donnons rendez-vous lors des prochaines commémorations ainsi que le samedi 8 juin pour notre spectacle de fin d'année.



Club Pédestre de Malissard

Comme toutes les années précédentes, le Mardi 16 janvier 2024 était la journée galette, journée festive à Charpey - St-Vincent-la-Commanderie puis Salle des fêtes de Malissard.

Le matin une petite randonnée à Charpey sur le « Chemin des Poilus » qui passe par Saint-Vincent-la-Commanderie a réuni 65 participants des groupes 1 et 2.

De là par un sentier étroit tout en petites montées et descentes nous arrivons à St-Vincent-la-Commanderie où subsistent encore quelques crèches et décorations de Noël. Chaque année les habitants décorent leur maison et leur cour, crèches, sapins,... faits avec des matériaux de récupération (rondins de bois, capsules, bouteilles plastiques, capsules de café,...)

Voir photos sur le site du club randoclubmalissard.com.

Après avoir fait la photo du groupe sur les escaliers de l'église nous traversons le village et descendons par le passage de la Voûte. Quelques gourmandes font une halte aux « Croquants du Petit Marmiton » (biscuits salés et sucrés).

A 12h30 nous arrivons à la salle des fêtes pour pique-niquer, ensuite l'apéritif, la galette et le cidre (offerts par le club). Les 4 groupes étaient réunis à la salle des fêtes, nous étions 115.

Ce succès se concrétise toutes les semaines, les randonnées proposées attirent de nombreux adhérents..., pour répondre à la demande, les animateurs proposeront des programmes riches et variés pour les semaines à venir .

Début mars, le club participera au relais pédestre de la flamme olympique, nous organiserons pour tous les groupes des Randos autour de Saillans, étape d'arrivée de cette manifestation.

Fin mars, une sortie en car nous emmènera à GARGAS-BRUOUX, au cœur du Lubéron dans les mines d'ocre de Bruoux, un site unique en Europe... ses falaises vertigineuses et son labyrinthe de galeries souterraines forment une

véritable cathédrale minérale puis visite de la lustrerie Mathieu qui est connue mondialement dans la restauration et création de lustres (restauration des lustres de la Galerie des Glaces de Versailles, ceux de Notre Dame de Paris, entre autre.....).

Pour cette saison le club organisera deux séjours d'une semaine : un début juin en Toscane et un fin août en Aubrac, ainsi qu'un mini séjour de 4 jours à Annecy.

Il est prévu aussi la fête du club (pique nique partagé) courant mai, une sortie en car fin juin et pour clôturer la saison le méchoui dans la cour de la salle du lavoir à Malissard.



Comme promis voici le montant définitif que nous avons collecté pour le Téléthon 2023.....16.160 €.

Cette année, il a été décidé, au plus haut niveau de l'Etat, que le premier week-end de décembre sera celui de la réouverture et de l'inauguration de la cathédrale Notre Dame de Paris. Cet événement aura une ampleur majeure internationale puisque le Président de la République, comme il l'a annoncé lors de ses vœux de fin d'année, souhaite y accueillir le Pape et plus d'une centaine de chefs d'Etat venus du monde entier. Cet événement, qui va s'étaler sur plusieurs jours (6, 7 et 8 décembre), va donc faire l'objet d'une focalisation exceptionnelle de l'ensemble des médias et des émissions spéciales sont annoncées tout le week-end sur France Télévisions, impactant la diffusion de notre émission

Téléthon sur France 2 et France 3. Dans cette situation inédite, France Télévisions nous a donc proposé d'avancer le Téléthon d'une semaine pour pouvoir donner à notre événement tout l'écho nécessaire au combat des familles et assurer son succès. Ainsi, très exceptionnellement, en 2024, le Téléthon aura lieu les 29 et 30 novembre.

Vous pouvez continuer à nous commander vos confitures avec une toute dernière la confiture d'ananas !... 06.87.28.91.66 ou 06.22.54.91.82

Malidon



Malissard

MA MUTUELLE SANTÉ COMMUNALE



Pour une étude personnalisée, prenez rendez-vous à la permanence qui se tiendra en Mairie de Malissard

**Mercredi 24 avril
et
Lundi 6 mai 2024**

Permanences sur rendez-vous en appelant au 06 16 24 92 28



Crédit : www.ingenierie-diffusion.com - Juin 2019



La santé de tous, un bien précieux.
Parce que nous avons tous droit à la santé !



MIDanse alissard

Voici les fabuleux résultats de nos danseurs M'DANSE pour ce premier concours de la saison.

Le samedi 3 février :

Hanaé DI MASCIO et Loane TAVENAS pour leur tout 1^{er} duo obtiennent un joli 2^{ème} prix en catégorie duo poussin bravo les filles.

Madeleine BALSAN pour son tout premier solo en catégorie solo poussin obtient un extraordinaire 1^{er} prix et avec les félicitations du jury et reclassée en amateur 2.

Que de talent pour cette toute jeune élève rayonnante qui a déjà tout compris !!

Loane TAVENAS obtient en solo jazz poussin un super 2^{ème} prix !! Bravo à toi Loane c'est super !

Louna MOGINOT (après un gros mois de blessure) et Lou LESCOUET (pour son tout premier 1^{er} solo) obtiennent de magnifiques 2^{èmes} prix en solo benjamin amateur 1. C'est super les filles, bravo à toutes les 2.

Thelma GIRODIN obtient un excellent 1^{er} prix en solo jazz benjamin amateur 1 ! Que de progrès pour cette élève rigoureuse et travailleuse, c'est notre future Lindsey Stirling à nous.

Romain DA CUHNA QUEIROS en solo jazz benjamin amateur 2 pour la première fois, obtient un super 2^{ème} prix. Bravo Romain, tu n'as jamais rien lâché, nous sommes tous très fiers de toi.

Et enfin le groupe poussin 'Ken et ses Barbies' en catégorie jazz amateur qui obtient un très beau 2^{ème} prix. Beaucoup de nouveaux élèves cette année qui réalisaient leur tout 1^{er} concours, un bel esprit d'équipe, du soutien, de la bienveillance, bravo bravo à tous et toutes.





Le dimanche 4 février :

Quelle journée !! ce fut les montagnes russes côté émotion avec des hauts et des bas !

En catégorie duo :

Julia PELTIER et Noémie VOSSIER obtiennent un joli 3^{ème} prix en duo seniors amateur, joli prix qui laisse présager de belles choses pour les prochains concours. Capucine ASTIER et Lalie BAUDY en duo seniors obtiennent un très beau 2^{ème} prix !! Les filles en route pour le 1^{er} prix pour le prochain concours !!

En solo amateur 2 :

Lalie BAUDY en jazz solo amateur 2 juniors obtient un 3^{ème} prix, petite déception pour cette élève sérieuse, travailleuse et acharnée qui revient d'une grosse blessure avec 2 mois d'arrêt. Lalie va vite rebondir pour le prochain concours, le travail finit toujours par payer, on ne lâche rien.

Timothé DELMARTY en amateur 2 obtient un très bon 1^{er} prix : bravo Timothé, c'est top pour la première fois dans cette catégorie.

En solo seniors amateur 1 :

Noémie VOSSIER obtient un encouragement, encore un peu de travail et d'ajustement et ça devrait aller.

Julia PELTIER obtient un 3^{ème} prix. Tout ne s'est pas passé comme prévu dans son solo mais Julia a assuré telle une vraie artiste sur scène afin que personne ne se rende compte de rien. Bravo Julia

Capucine ASTIER en catégorie senior amateur 1 obtient un 1^{er} premier prix. Bravo Capu !



Et enfin quelle belle fin de concours avec les 2 groupes en catégorie juniors :

'Marie-Antoinette' obtient un excellent 2^{ème} prix, tellement mérité après tant de travail !!! bravo à ce très beau groupe, à l'implication de chacun et à la mentalité d'équipe que vous avez bravo bravo bravo

On l'a rêvé et ils l'ont fait ... 'solitude' obtient un 1^{er} prix avec les félicitations du jury (note supérieure à 18/20) !!! Bravo Capucine ASTIER, Lalie BAUDY, Timothé DELMARTY, Julia PELTIER, Clémence REYNAUD et Noémie VOSSIER. C'était tellement mérité, que d'émotion merci à vous 6.

Au total, M'DANSE a présenté 11 solos, 3 duos et 3 groupes parmi ses 22 élèves.

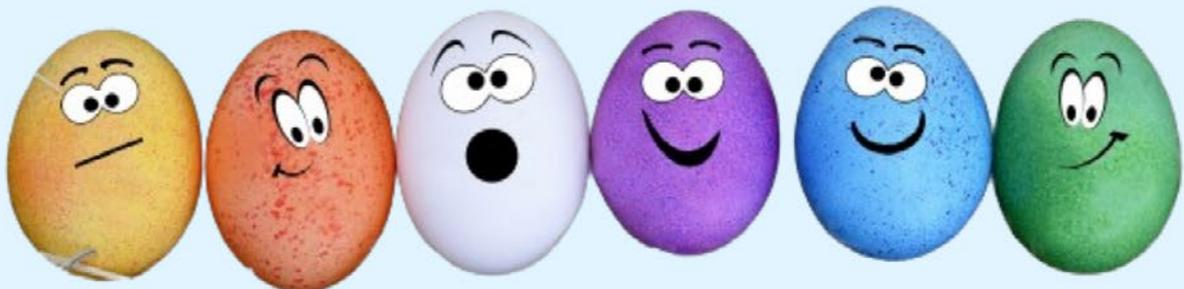
Encore un grand bravo à nos danseurs Malissardois !

LA CHASSE AUX OEUFS

organisée par la commission animation,
Maliss'en fête et le Conseil Municipal Enfants



**RENDEZ-VOUS DE 15H00 À 17H00
LE SAMEDI 06 AVRIL
DEVANT LA SALLE DES FÊTES**



**ANIMATION RÉSERVÉE
AUX ENFANTS
DE MALISSARD**

Malissard
en Drôme